

de secourir ces malheureux ; aussitôt que l'état du budget nous le permettra, ils peuvent être traités, nous n'y manquerons pas ! Cette fois, enfin, ils sont résignés. L'expédition de Tunisie ayant rapporté au Trésor des bénéfices énormes, et les excédents disponibles promettant d'être cette année plus considérables que jamais, les députés ont pu, pour l'expédition de Tunisie, faire des réclamations, et, comme on les implorait avec une nouvelle instance pour les faire, les conseillers, les instituteurs-adjoints, les garçons de bureau, et les petits employés de toutes les administrations ont répondu dans un même élan : « C'est juste ! Augmentons les députés ! »

Quelques esprits chagrins, naturellement portés à l'opposition, ont accueilli cette nouvelle avec un peu d'aigreur, qu'ils ont même eu le mauvais goût de manifester dans leurs journaux. A les entendre, non seulement il ne faudrait pas augmenter les députés, mais il ne faudrait même pas le payer du tout. Les députés sont les serviteurs du peuple, et ils doivent le servir gratuitement, s'en trouvant assez honorés sans honoraires. S'ils n'ont pas le désintéressement nécessaire pour accomplir ce ministère sacré, qu'ils s'en aillent ! Les députés des contrées riches ne sauraient, pour une si petite part que ce soit, entrer dans leurs poches. Traitement ou indemnité, de quelque nom qu'on appelle ce prélevement scandaleux, il donnera toujours une pauvre idée de leur dévouement. La politique n'est pas un métier !

Vainement on leur répond qu'il faut que tout le monde vive, et surtout vivre de son état ; que, pour les politiciens, la politique est un métier comme un autre, et qui, par conséquent, doit procurer à son titulaire un gain, si les députés ne sont pas payés et bien payés, le peuple ne sera plus libre de choisir qui il voudra, de nommer des ouvriers, des pauvres, des prolétaires, des socialistes, des communistes, et qu'il sera obligé de prendre des rentiers, des riches, des capitalistes, des bourgeois, enfin des gens naturellement tarés, et que c'est là une prétention qui déconcerte toutes les idées démocratiques.

Vainement on ajoute que, depuis le jour où la République nous a promis la vie et le gouvernement à bon marché, tout a doublé de prix : les vivres, les loyers, les gants, les bottes, les voitures, et les sous-secretsaires.

Vainement on objecte en désespoir de cause, que si l'on rétribue les députés, c'est pour leur épargner des tentations fâcheuses, pour assurer leur indépendance, pour leur ôter tout prétexte de traficant, de leur vote ou de compromettre leur mandat dans des tripotages indignes de la majesté du peuple.

La valeur irrisable de ce chaplet d'arguments ne touche point ces ennemis obstinés de l'indemnité parlementaire. Ils n'en sont pas les moins du monde embarrassés. Ils répliquent avec beaucoup d'entrain, que ces banalités ne portent pas ; que, dans aucun pays du monde, la gratité du mandat n'a jamais empêché le peuple de nommer des ouvriers, des pauvres, des socialistes ; que c'est aux partis vraiment dignes de ce nom à s'arranger pour faire un sort à leurs représentants, et qu'il n'y a pas à se plaindre d'avoir 2,000 ou 3,000 livres de rente à quelqu'un, cela les regarde, et ne regarde en rien le Trésor public ; que s'ils tiennent beaucoup à assurer la situation de leurs mandataires, ils le peuvent aisément sans s'imposer à eux-mêmes de lourds sacrifices, et sans en imposer aucun aux contribuables ; que c'est pure affaire entre ceux qui nomment et ceux qui sont nommés ; que la démocratie n'y perd absolument rien, que la solidarité y gagne ; que l'on plaisante lourdement quand on ose dire que la gratité priverait le Parlement d'un seul homme de valeur ; qu'en supposant ce qui est impossible, que tous les députés fussent des hommes ayant du mérite, soient assez dépourvus de ressources pour être obligés de refuser un mandat gratuit, rien ne serait plus facile que de les avoir, quand même, dans l'une des contrées où l'on n'a rien à perdre, ce petit désagrément ne pesant que à côté des douze ou quinze millions que l'indemnité coûte aux Français ; que le mince avantage d'avoir de députés payés n'est rien en comparaison de l'immense avantage d'avoir des députés gratuits ; que le désintéressement et la gratuité couvrent et effacent toutes les menues imperfections dont aucun système n'est exempt ; que si la liberté de quelques-uns peut à la rigueur en souffrir, l'expérience ne démontre-t-elle pas que l'indemnité a empêché de s'élever de députés dangereux, qui auraient eu de leur côté de s'abandonner à toutes les tentations de leur intérêt, et qu'au contraire, par suite de l'indemnité, on a vu de très bons députés se constituer, et qu'aucun inconvénient chimérique ou réel, ne peut être mis en balance quand il s'agit de priver un peuple que ses représentants ne sont pas des coupeurs de places et des mécontents.

Ces intrépides raisonneurs ajoutent que l'indemnité n'a jamais rien empêché, et que si l'on compte sur elle pour soustraire à des tentations dangereuses ceux qui seraient en proie à succomber, on fait un calcul de dupes, 9,000 fr., ou 12,000, ou 15,000, n'arriveront ni les tripoteurs prêts à tripoter, ni les vénalités impatientes de s'offrir. Sur ce point, l'expérience est faite. Les 18,000 francs de l'indemnité, au contraire, pour le député véreux, une première mise, mise de fonds et mise en goût.

Voilà ce que disent les esprits chagrins, et ils disent bien d'autres choses encore, on éclaire la puissance de leur dialectique. On serait peut-être tenté de leur donner raison ; mais il faut bien voir que ce sont des réactionnaires incorrigibles et que leur raisonnement, d'ailleurs victorieux, trahit une noblesse d'âme sans cesse en équilibre, qui constitue un anachronisme. Ils se trompent d'époque et de régime. Lorsqu'ils prononcent les mots de dignité, de désintéressement, de dévouement, de vertu, ils se croient encore aux temps héroïques, où ces mots trouvaient toujours un écho dans le cœur des peuples et dans le cœur des rois. Ils ne s'aperçoivent pas qu'ils parlent à des sœurs. Ils oublient que nous avons le bonheur de vivre sous un ministère républicain, qui n'a pas du Montesquieu. Pour les opportunistes, la République c'est l'argent !

MONSIEUR LE HULAN ET LES TROIS COULEURS
CONTE DE NOEL
(Dédié aux trois couleurs.)
A la fête de l'Arbre de Noël des Alsaciens-Lorrains, à qui eu lieu lundi au Cirque d'Hiver, à Paris, M. Coquelin aîné, de la Comédie-Française, a dit une remarquable pièce de vers inédite de M. Paul Deroulède, dont voici le texte :

Ceci, mes enfants, n'est pas une fable, Or le rossignol qui me l'a conté Est bien le menteur le plus éffroyable Qui fut sur terre, dans les jours d'antan. D'ailleurs, lorsque vous n'aurez écouté, Vous verrez que rien n'est moins incroyable.

Voilà donc, snuff l'air et sauf le refrain, Ce que l'on peut dire en son langage : C'est le jésuite dans un bon village Qui se jure à lui-même des vœux d'été. Peut-être bleuet, peut-être jorain, Pres de la moue peut-être, en tout cas, Je gage, Trés de la Moeuse et non loin du Rhin.

La nuit de Noël brillait radieuse, Et sous tous les toits, dans tous les foyers, Les chats se chauffaient, les chiens se réchauffaient, Dormaient le sommeil de l'enfance heureuse, Non sans avoir mis, d'une main peignée, Près des grands chenets leurs petits souliers.

Où y trouveront-ils ? Le bon Dieu s'en doute Et les chers douze heures le savent demain ; Car, lorsque minuit sonnera sous la voûte, Le petit Jésus s'est mis en chemin, Ayant décroché pour y voir en route Une étoile d'or qu'il tient à la main.

Le petit Jésus marche vite, vite ; Il a tant à faire un jour de Noël, Mais bientôt chacun a son lot tel quel, Et le petit Jésus regagne son gîte. Raccroche l'étoile et retourne au ciel.

Or, le lendemain, lorsque vint l'aurore, Les petits souliers près des grands chenets Renfermaient chacun un bonnet tricolore, Et tous les bambins d'un voix tricolore, O chère couleurs, je nous renvoie ! Et voilà les noués piqués aux bonnets.

Et voilà donc, sur la grande place, La bande joyeuse accouru flotter : « Vivez, grand papa ! vivez grand maman ! » Grand papa sourit, grand maman embrase, Est-ce en ce jour que vous êtes en Alsace ? C'était en pays ami sûrement.

Mais tout en allant parés de la sorte, Ils passent devant un vieux cabaret, Monsieur le hulun fume sur la porte Vers l'air frais où tout sent à vivre. Etait-ce sa monture ou lui qui s'emporte ? Mais il fait un bond et tombe en arrêt.

Monsieur le hulun n'est pas de la fête ; Il lève le poing tout prêt à frapper. Car ces trois couleurs qu'il défend qu'on mette Sur ces chers enfants, ne veut s'extirper. Tous ces bambins-là les ont sur la tête, Monsieur le hulun la fait couper.

Puis clopin-clopat, comme un canard ivre, Fier de son exploit qui le trouve divin, Monsieur le hulun se dirige en travers, Et se fait un chemin où tout sent à vivre, Monsieur le hulun que la gloire entoure S'écrit encore plus de bière et de vin.

Il va titubant selon son usage, Quand sur le chemin il justie au milieu Une femme est à lui heurtée au passage, Monsieur le hulun l'examine un peu ; Mais oui, ces yeux bleus, ou ce blanc visage, Cette lèvres rouge enfin... Oui ! Par Dieu !

Ce sont les couleurs qu'il défend qu'on garde, Et plus il médite et plus il regarde. Une femme est à lui heurtée au passage, Et la pauvre femme a beau supplier, Monsieur le hulun la fait fusiller.

Mais tous ces tombeaux sont fermés à petite, Que vous surirez du sol par centaine Des milliards de fleurs, Monsieur le hulun, C'est comme un drapeau qui couvre la plaine, Monsieur le hulun en hurle de haine Et fait apporter un cent de fagots.

Il n'en laissera ni tête ni queue, Et quand il aura dit ses derniers adieux, Et qu'il aura dit à Dieu tout va bien, Monsieur le hulun se va en sa voie, Et son chapeau se va en sa voie, Monsieur le hulun la fait étouffer.

Et comme il comprend que gens, ciel et terre, Tout contre lui se semblent conspérer, Et ces trois couleurs dont il s'extaspère, Brillent toujours pour l'exaspérer, Monsieur le hulun se va en sa voie, Monsieur le hulun se va en sa voie, Monsieur le hulun se va en sa voie.

Or, à l'instant même où la chose est faite, Tout se rétablit comme de raison ; Les petits enfants ramassent leur tête, La femme aux yeux bleus rentre à la maison, Et, de la haute des cieux, le bon Dieu leur fait Du bonheur tout plein, des fleurs à foison.

Les enfants, finit cette histoire, Dont le rossignol fut le chroniqueur. Etait-il sincère ? Était-il menteur ? Parfait-il en rêve ou bien de mémoire ? Il laissait chacun, dans son petit cœur, Le soin de juger ce qu'il lui en fallait.

NOËL 1881. PAUL DEROULEDÉ

Comice agricole de Lille
Séance du 21 décembre
PRÉSIDENCE DE M. BEAUGARNE
Décès de 1881. — M. de Norguet donne la liste des membres décédés en 1881 (4). Les 18,000 francs de service funéraire sera célébré à Saint-Maurice le 11 janvier 1882 à 10 heures.

Visite des fermes du canton de Tourcoing-sud. — M. Butin lit le rapport qu'il a été chargé de faire sur la visite des fermes du canton sud au mois de juillet dernier. — Il entre dans d'intéressants détails sur la topographie de ce canton, sur ses cultures, ses ressources agricoles et industrielles, et sur l'état actuel de sa population rurale. — Le rapport prendra place prochainement dans les publications du Comice.

Desinfection des flegmes. — M. Renouard entretient le Comice de la désinfection des flegmes par l'électricité et de l'application qui en a été faite par la distillerie de nos régions. — On a découvert en effet que les alcools mauvais qu'on n'était autre que des alcools de la série grasse ou alcools des hydrogènes, et on parvient actuellement à les transformer en bon goût correspondant en les hydrogénant au moyen d'une pile à deux métaux pouvant décomposer l'eau sans l'intervention d'un acide. — Les alcools de betteraves ont besoin de passer après 24 heures d'hydrogénation par la pile, à l'aide d'un appareil spécial qu'on détruit le mauvais goût non hydrogénable par une oxydation ménagée.

Ce procédé, dû à M. Naudin, est appliqué dans l'usine de M. Boulet, à Bapaume-lez-Roubaix.

Ce procédé soulève quelques observations pratiques de la part de M. Heilin.

Visite de M. le ministre de l'Agriculture. — M. le président rend compte au Comice de l'audience que M. le ministre de l'Agriculture de passage à Lille, a accordé lundi dernier à sa délégation.

Il énumère les points principaux sur lesquels elle a appelé son attention, tels que ceux de la culture dans le Nord, les

graines oléagineuses, le tabac, les bouillottes de crus, le surage et le vinage, les vins verts, les transports par chemins de fer, la loi du 21 juillet sur la police sanitaire des animaux, le grand canal du Nord, avec prolongement jusqu'à Dunkerque, au point de vue agricole et des inondations périodiques de la Lys, etc., etc.

Culture du tabac dans le département du Nord. — M. Mellissé est chargé de l'étude d'un mémoire sur la culture du tabac dans le Nord, pour être adressé à M. le ministre de l'Agriculture.

Application de la loi de la police sanitaire. — M. Vitu demande au comice le point de vue des animaux abattus, pour obtenir l'indemnité.

Ils doivent dans le plus bref délai : 1° adresser à M. le ministre de l'Agriculture, par l'intermédiaire du Préfet, et sur papier limbré, un dossier contenant, avec détail complet des pertes subies ; de la valeur des animaux et des produits retirés de leur dépouille ;

2° Prendre un certificat du Maire, attestant que les animaux abattus étaient en France depuis trois mois au moins ;

3° Fournir un certificat, attestant que le demandeur a fait la déclaration légale, aussitôt l'apparition de la maladie ; l'apparition du demandeur, si le demandeur, d'un vétérinaire attestant que la maladie a été constatée à telle date, et que les animaux ont été abattus selon l'avis du vétérinaire, ou bien que ceux inoculés après l'apparition de la maladie, sont restés sains, et que les suites de cette inoculation ;

4° Fournir un certificat, visé par le Maire de l'abattoir, attestant que les animaux abattus ont été mis à mort, et de la valeur des produits retirés, et que le demandeur a fait la déclaration légale, aussitôt l'apparition de la maladie. Si le juge de paix était disposé à signer ce certificat, ce serait une garantie supplémentaire.

La séance est levée à une heure.

BULLETIN DU TRAVAIL
Grève de la Grand-Combe. — La Grand-Combe, le 25 décembre. Les travaux ont repris dans presque tous les chantiers. Les troupes sont en permanence et protègent les travailleurs. Il est avéré aujourd'hui que la grève a eu pour cause le refus des grévistes de signer le véritable motif est la politique. Les grévistes se sont étonnés de ne point voir apparaître au début de la grève des listes de noms. Alfred Sihol est venu hier à la Pise et s'est rendu au cercle du Progrès où l'attendait plus de 400 grévistes. Les membres du comité de secours et le comité gréviste s'y trouvaient et ont discuté les motifs de la grève. Sihol raconte le *Messager du Midi*. La réunion avait été précédée par M. Graffin ce matin ; il a déclaré qu'il refusait d'accepter « des maux aucun intermédiaire. Un certain nombre d'ouvriers ont voulu s'opposer à ce qu'il ne se désire que tous les ouvriers représentent leurs travaux, et il l'examine ensuite les modifications de tracé aux Châmbres le projet si impatiemment attendu. Tous les projets se sont terminés par la signature de M. Sihol, je ne puis vous être d'aucune utilité » après de la compagnie, pas plus que je ne suis intervenu en faveur des grévistes, ni secourir. Cette réponse a été accueillie avec froideur, et un certain désappointement s'est produit dans le public. M. de Norguet, directeur de la Grand-Combe, a déclaré qu'en présence des réponses de M. Sihol, ce député ne tenant pas ses promesses, les ouvriers devaient le repousser. D'innombrables applaudissements ont accueilli cette motion. Par suite, les comités et les grévistes auraient commencé à signer des listes de noms, mais M. Sihol a refusé de signer et a proclamé sa déchéance. On assure que M. Sihol est sorti aussitôt du cercle pour prendre le train se dirigeant sur Valenciennes, et qu'il ajoute le *Messager du Midi*, il n'est pas toujours facile d'être à la fois archi-millionnaire, gros actionnaire et député. M. Sihol a en même temps député opportuniste ou radical selon les circonstances.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France
Les opérations du jury d'expropriations pour l'ouverture de la rue de la gare à Roubaix commenceront le 23 janvier dans une des salles du tribunal de Lille, sous la présidence de M. Gand, juge, magistrat directeur.

Elle ne durera pas moins d'un mois, en supposant que le jury siège tous les jours.

Depuis l'agrandissement de Lille et l'ouverture de la rue Nationale, aucun jury n'aura eu à statuer sur un nombre d'affaires aussi considérables et aussi importantes.

C'est ce que le jury devra se transporter à Roubaix à peu près tous les jours, et se rendre compte de la valeur des immeubles.

Les journaux de la région ont annoncé que réunion des fabricants de tous les centres industriels aurait lieu aujourd'hui à Paris.

Cette réunion, présidée par M. Delfosse, président de la chambre de commerce de Roubaix, a pour but de s'entendre sur des observations à présenter à M. le président du conseil des ministres et à M. le ministre du commerce, sur la situation difficile de l'industrie textile, et de protester énergiquement contre les projets de loi que le ministre a annoncé être dans l'intention de faire en Angleterre.

Nous avons été avisés depuis longtemps de cette réunion, mais sur la demande de M. Delfosse, nous ne l'avions pas annoncée.

Un journal d'Elbeuf n'a pas eu la même discrétion, et en quelques jours les organes locaux du commerce et de l'industrie française, surtout ceux de notre région ont reproduit la nouvelle.

M. Delfosse est aujourd'hui à Paris, mais il y a à peine 24 heures M. le président de la chambre de commerce de Roubaix, ignorait encore si les membres de la réunion dont il est l'organisateur seraient reçus par MM. Gambetta et Rouvier.

Nous ferons connaître demain le résultat des démarches que MM. les représentants des centres manufacturiers ont faites près de nos ministres, dans l'intérêt de l'industrie des textiles.

M. Trystran, député de Dunkerque, vient d'être élu président de la chambre de commerce de Roubaix et le directeur de la Banque maritime de Paris, de provoquer une réunion des principaux intéressés de l'industrie lilloise.

Cette réunion aura lieu à Lille, le 41 janvier, dans une des salles de la chambre de commerce.

Il s'agit d'examiner la possibilité de créer une navigation directe de Dunkerque sur l'Australie et d'autres points en vue de l'importation directe des laines.

A propos de la création d'un lycée entre Roubaix et Tourcoing nous avons parlé hier, on lit dans le *Gazette* que M. le ministre de l'Agriculture de passage à Lille, a accordé lundi dernier à sa délégation.

Il énumère les points principaux sur lesquels elle a appelé son attention, tels que ceux de la culture dans le Nord, les

Charles Boquet ; 132
Charles Lemaître. 133
L'élection n'a pas donné de résultats ; le 14 des inscrits n'ayant pas été atteint.

L'Assemblée générale mensuelle de la Société industrielle du Nord de la France, se tiendra, vendredi 30 décembre, à trois heures, au siège de la Société, rue des Jardins, 20.

Voici l'ordre du jour de cette séance : 1° Correspondance. — 2° Présentation de nouveaux membres. — 3° Scrutin pour l'admission de nouveaux membres présentés en novembre. — 4° Rapport du Conseil d'administration sur les résultats du concours de 1881. — 5° Communication de janvier à la date de la séance nouvelle pour la distribution des récompenses. — 6° Communication de la séance du 25 novembre. — 7° M. Renouard. — Etat actuel de l'industrie de la laine. — 8° M. Deleporte-Bayart. — Invasion des mûles dans les campagnes du Nord. — 9° M. Faucher. — Notes sur un allumage électrique. — 10° M. Terquem. — Notes sur l'installation de l'éclairage électrique. — Filature du lin à feu froid. — 11° M. Newham. — Forage de puits système Patzsch Mio. — 12° Objets divers.

Dans la soirée du 28 courant, le train de la Compagnie des Tramways du Nord, partant de Roubaix à 6 heures, a été ébranlé, près de l'arrêt de Saint-Ghislain, par un choc très violent dû à la présence sur la voie d'un corps vague, qui avait été placé avec une intention malveillante. On a heureusement eu à déplorer aucun accident.

Deux accidents à peu près identiques ont eu lieu à Roubaix, le 28 courant.

Vers midi un ouvrier de chez M. Wibaux Florin, nommé Guillaume, âgé de 60 ans, a eu la main prise dans les engrenages d'un balteur et a dû retirer du colofon qu'il trouvait enroulé autour de son bras. M. le docteur Philippiat.

Quelques heures auparavant, dans une autre filature, un rattacheur d'une quinzaine d'années, nommé Arthur Mailly, demeurant rue des Angées a eu un doigt de la main gauche écrasé entre deux engrenages d'un renvideur.

M. le docteur Bazarat a dû procéder à l'amputation du membre mutilé.

ENCORE UNE COLLISION. — Les accidents de chemins de fer se renouvellent d'une façon véritablement inquiétante. L'avant-dernière nuit encore, une collision s'est produite sur la ligne du Nord.

Une dépeche nous apprend que le train de voyageurs n° 40, parti de Calais hier, à trois heures de l'après-midi, pour arriver à Paris à onze heures 40 du soir, a tamponné près d'Alilly-sur-Noye, vers neuf heures du soir, un train de marchandises qui avait déraillé.

Deux voyageurs ont été blessés, l'un, M. Engerand, demeurant 43, rue Pagevin, a eu la mâchoire fracturée et la face contusionnée ; l'autre, Mme Fay, demeurant cité de la Chappe, a été blessée au visage.

Le train n° 40 est arrivé à Paris avec trois heures de retard.

Parmi les blessés et contusionnés, nous constatons au moins qu'il n'y a personne de nos environs.

Une troupe contenant des outils de tapissier a été trouvée par un gendarme. Elle est déposée au commissariat central, à l'hôtel de ville.

Ce matin, vers 3 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Mayer, marchand de fusils, rue de Douai, 25, à Lille. Le poste de pompiers, aussitôt prévenu, arriva sur les lieux du sinistre et se rendit maître du feu en un instant. Les pertes purement matérielles, sont de peu d'importance. La cause du sinistre est inconnue.

L'ANNÉE AUX CINQUANTE-TROIS DIMANCHES. — Nous savons tous, depuis l'école primaire, qu'il y a cinquante-trois dimanches par suite, cinquante-deux dimanches dans un an. Eh bien ! l'année 1882, qui va commencer dimanche, fera exception ; elle aura cinquante-trois dimanches et voici comment : le 1er janvier est un dimanche, et le 31 décembre suivant tombera aussi un dimanche.

UN ADROIT VOLEUR. — Le nommé Eugène M., âgé de 28 ans, imprimeur, s'est présenté, il y a quelques jours, chez M. C., marchand de chaussures, rue Royale, à Lille muni d'un billet signé du nom de son patron, et avec lequel il se faisait remettre pour 60 francs de marchandises.

Mais hier, Mme C., fit prendre des nouvelles, chez M. C., de la situation des marchandises remises à Eugène M... Le pot aux roses fut bientôt découvert, et le voleur arrêté à été mis, dans la soirée, à la disposition du parquet.

Hier soir, vers quatre heures, la nommée Cécile Frelhele, 23 ans, domestique chez M. Roussel, directeur d'assurances, boulevard de la Liberté, à Lille, nettoyait les fenêtres du second étage quand elle fit un faux mouvement et tomba dans la rue.

Dans sa chute, la pauvre fille s'est fait le poignet gauche.

M. le docteur Wanneboucq qui a donné les premiers soins à la blessée, craint des lésions internes.

AVIS AU COMMERCE. — On nous communique de Paris que M. Van Beron, 3, rue d'Uzès, achète les tissus et haute nouveauté fantaisie pour l'étranger.

M. Arès Dufour, 11, rue du Conservatoire, achète les tissus et autres fantaisies lainages.

MM. Lazare frères, 6, rue Sainte-Cécile, ont des ordres en tissus et divers fantaisies pour dames.

SPÉCIALITÉ DE CURAÇAO
LIQUEURS SURFINES ET SIROPS
GROSSEUR BUREAU, 5, place St-Martin, Lille.
Le plus grand dépôt de Curaçao en France.
10 Médailles à l'Exposition Universelle de Paris 1878, Médaille d'Or.
Reputation à l'étranger.
TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE
Audience du 28 décembre.
L'œuvre de la Société des auteurs s'encontre Mme Amélie Ernst est renvoyée au 25 janvier, soit à un mois, sur la demande de M. Larozet, qui doit plaider pour la défenderesse.

L'aveu parisien a fait valoir qu'il avait été saisi trop tard de l'affaire pour le pouvoir suffisamment d'élaborer sa défense.

Belgique
— Bruxelles. — Un commencement d'incendie s'est manifesté hier, vers 5 heures et quart, dans les bureaux du ministère de la guerre. L'action du feu, grâce à la vigueur avec laquelle il a été attaqué par le sergent Rousseau, de la matricule 123, a été éteinte en quelques minutes. Les pompiers de la division, avertis, n'ont eu qu'à rebrousser chemin.